

RECOMMANDATIONS DE L'U.E (2000) :

- Développer des indicateurs de la santé psychique fiables et valables.
- Souligner l'importance de la santé psychique dans la population.
- Reconnaître la santé psychique en tant qu'un bien social important censé être protégé, promu, maintenu et si nécessaire rétabli.
- Intégrer la santé psychique dans la santé publique, la protéger, la promouvoir dans la famille, les communes, les écoles, sur le lieu de travail et durant les loisirs.
- Procurer continuellement au monde politique et à la population des informations et conseils en rapport avec la santé psychique.
- Sensibiliser les médias sur la santé psychique.